

DECISION DU MAIRE 2024/008

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de soutien financier au titre de la DSIL 2024 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour le projet suivant :

- Aménagement d'itinéraires et équipements cyclables pour développer la pratique du vélo

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 35% pour ce projet.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 26 février 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

